

profite de ses talens pour détourner vers elle une partie de leurs trésors !

Mais si l'Auteur reconnoît des *avantages* dans le François, & s'il en paroît un peu jaloux ; bientôt il semble se consoler par le détail d'une foule d'inconvéniens où nous tombons.

I. Desavantages par rapport à la propagation & à l'emploi des hommes.

On devine d'abord les réflexions de l'Auteur sur les Célibataires de profession, telles que sont toutes les personnes du Clergé tant Séculier que Régulier. On fait monter ici cette multitude à cinq cens mille, quarantième partie des habitans de la France. Sur quoi nous osons dire qu'il peut y avoir de l'abus, non dans la loi du célibat, qui est très-sainte, mais dans l'extension de la loi à un si grand nombre de Citoyens ; que cependant la loi, bien observée, répand dans l'Eglise un éclat dont les Politiques même, s'ils sont Chrétiens, doivent être édifiés ; que dans les Pays Protestans où la loi n'est point reçue, on s'est trouvé souvent embarrassé de l'état des Ministres ou Pasteurs qui meurent d'ordinaire chargés de dettes & de famille.

Mais voici une question. D'où viennent la plupart des objections qu'on forme aujourd'hui, en France, contre la loi du célibat ? N'est-ce pas des Célibataires même, non de profession & d'engagement ; mais de fantaisie ou de prétendue nécessité ? Notre Auteur Anglois a bien connu cette classe de Citoyens, & les mauvais prétextes qui l'ont grossie : par exemple, « l'excès du luxe a diminué le nombre des Ma-
» riages, même parmi les gens aisés : plusieurs
» restent Célibataires, parce qu'il est plus hon-
» nête d'avoir six chevaux dans son écurie, que
» de